
Flash du CSE Central de l'UES Malakoff Humanis des 24 et 25 janvier 2024

FONCTIONNEMENT DU C.S.E.C

I. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CSE Central du 15 décembre 2023

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du CSE Central du 15 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du CSE Central des 20 et 21 décembre 2023

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du CSE Central des 20 et 21 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. Point du Bureau — Point des Commissions

1. Vote sur une résolution portant sur le renouvellement de la convention annuelle 2023-2024 avec le cabinet d'avocats BRIHI-KOSKAS

Soumise au vote, la résolution portant sur le renouvellement de la convention annuelle 2023-2024 avec le cabinet d'avocats BRIHI-KOSKAS pour un budget de 24 000 euros TTC est approuvée à l'unanimité.

2. Vote sur une résolution pour l'octroi d'un budget d'accompagnement pour la CSSCT (suite à la mission Technologia-DROC)

Soumise au vote, la résolution pour l'octroi d'un budget d'accompagnement de 16 200 euros TTC pour la CSSCT (suite à la mission Technologia-DROC) est approuvée à l'unanimité.

INFORMATION DU CSEC SUR LA MARCHE GENERALE DE L'ENTREPRISE

La Direction signale que Monsieur Olivier Chauveur a récemment fait valoir ses droits à la retraite et sera remplacé au sein de l'instance par Madame Fanny Manoury en qualité de titulaire du collège employé du CSE Centre Ouest au CSEC.

Par ailleurs, au sein de la direction de la communication, deux collaborateurs chargés de création rejoignent l'équipe réseau sociaux, ce changement de rattachement hiérarchique n'impliquant aucun changement

d'emploi ou d'activité. De même, dans le cadre de la DRH, Madame Valérie Mussard assumera désormais la responsabilité de l'équipe prospective RH, le pôle qu'elle pilotait précédemment allant être placé sous la responsabilité de Monsieur Gildas Bougerie.

De plus, deux collaborateurs appartenant au pôle des engagements sociaux et sociétaux seront prochainement rattachés à la Communication.

S'agissant de la clôture des EAEP, un décalage de quinze jours est acté ; néanmoins, les EAEP des collaborateurs disposant d'un variable doivent être clôturés le 2 février.

En outre, une réflexion est en cours afin de doter l'ensemble des salariés du Groupe d'un dispositif d'intelligence artificielle qui fonctionnerait dans le cadre d'un réseau interne, dans le but notamment d'éviter la fuite des données de l'Entreprise.

Quant aux salariés ayant précédemment refusé de disposer de tickets restaurant, l'opportunité de bénéficier de cette disposition leur sera prochainement rouverte.

En matière de saisie de la pause du temps de transport sur Sphère, il est nécessaire, dans le menu « je corrige mes pointages », de réaliser une correction de pointage à partir de J+1 de la journée concernée en utilisant l'activité déplacement. Un rappel de la possibilité d'effectuer une opération manuelle sur l'outil sera effectué.

Au sujet d'Owello, l'appartenance des anciens salariés Malakoff Humanis à la structure est confirmée. Il s'agit également de préciser que deux salariés SwissLife sont actuellement détachés au sein d'Owello, pour une durée indéterminée ; si le détachement venait à prendre fin, le manager serait remplacé.

En termes de recrutements, la gestion RH est accomplie par Malakoff Humanis, les postes allant être publiés sur les sites internes et externes. Les collaborateurs peuvent également mobiliser la plateforme de recrutement SwissLife.

Enfin, le montant de la prime de tutorat s'élève à 582,40 euros pour une année complète.

INFORMATIONS/CONSULTATIONS DU C.S.E.C

I. Information et consultation sur le projet de rapprochement entre Malakoff Humanis et La France Mutualiste, ses modalités et ses conséquences sociales et environnementales – recueil de l'avis

Consulté sur le projet de rapprochement entre Malakoff Humanis et La France Mutualiste, ses modalités et ses conséquences sociales et environnementales, le CSEC émet un avis favorable avec seize voix pour et treize abstentions.

II. Information et consultation sur l'évolution d'organisation de la Direction des Systèmes d'Informations et des Directions Digital et Data et ses conséquences sociales et environnementales — recueil de l'avis

Consulté sur l'évolution d'organisation de la Direction des Systèmes d'Informations et des Directions Digital et Data et ses conséquences sociales et environnementales, le CSEC émet un avis défavorable avec quatre voix contre et 25 abstentions.

III. Information et consultation sur le projet de mise à jour de la Charte de l'utilisateur des technologies de l'information et des moyens de communication — annexe au règlement intérieur — recueil de l'avis

Consulté sur le projet de mise à jour de la Charte de l'utilisateur des technologies de l'information et des moyens de communication — annexe au règlement intérieur, le CSEC émet un avis défavorable avec treize voix pour et seize abstentions.

IV. Information et consultation sur le projet d'évolution d'organisation de la Direction Finances et ses conséquences sociales et environnementales (document publié sur la BDESE) – première réunion

La Direction rappelle que la précédente configuration découlait de la fusion avec deux gérants principaux. Le premier, la société LBPAM, était issu de l'organisation de Malakoff Médéric, qui, de par la prise de participation à son capital, était contraint de lui confier 80 % de ses actifs à gérer. Humanis était également lié à un gérant captif, la société MHGA.

Décision a été prise de sortir de cette organisation contrainte et de mettre fin à l'obligation de confier la majorité des actifs de l'Entreprise à un gérant unique, tout en réorientant la société de gestion interne en direction de l'activité épargne et en l'adossant à Sienna, avec laquelle un partenariat a été noué.

Il s'agissait en outre de doter la direction des investissements d'outils plus performants : la plateforme informatique Alto a ainsi été acquise, permettant d'accéder de manière plus rapide à l'ensemble des informations relatives aux actifs financiers. Il est à noter qu'Alto, qui a vocation à générer des éléments nécessaires à la réalisation de nombreux *reportings*, sera également utilisée par la direction de la comptabilité.

Ces évolutions induisent nécessairement une modification de l'organisation : en effet, le pilotage et l'analyse de la performance des gérants, plus nombreux, méritent d'être renforcés, quand la capacité à jouer, dans le cadre de l'allocation stratégique du Groupe, sur les évolutions des taux et des marchés se doit d'être intégrée à la direction des investissements.

Enfin, conformément aux objectifs RSE du programme Smile 26, il apparaît nécessaire d'orienter la gestion financière vers une gestion ISR.

En termes organisationnels, outre la prise en charge de nouvelles opérations, le renforcement du pilotage des gérants et la recherche de nouveaux produits susceptibles d'optimiser la performance financière de l'Entreprise, l'objectif consiste à créer un centre de compétences « opérations ».

Par ailleurs, il a semblé pertinent de rattacher la direction de l'ALM, chargée de déterminer la meilleure structure des actifs en fonction des contraintes du passif, auprès de l'inventaire, qui assume l'élaboration et la comptabilisation des provisions et possède ainsi une connaissance approfondie des contraintes du passif. Il en est de même s'agissant de l'équipe solvabilité deux, en charge du calcul du ratio de solvabilité, soumis à de nombreuses contraintes relatives au passif.

La cellule chargée de la surveillance des filiales et de l'évaluation du potentiel des sociétés dont Malakoff Humanis souhaite faire l'acquisition a vu ses responsabilités s'élargir à la gestion des relations nouées avec les agences de notation ; elle sera désormais directement rattachée au directeur financier.

Il est à souligner que cette réorganisation s'accompagnera d'un renforcement humain et technique des équipes. Au sein de l'actuariat financier, la cellule valeur et données, qui perd son manager, fusionnera avec l'ALM. De plus, l'actuariat solvabilité deux sera directement rattaché au responsable de l'actuariat financier.

Dans le cadre des investissements, trois pôles seront constitués. L'entité dédiée aux opérations regroupera la trésorerie, le *back* et le *middle office* et la gestion des données. Deux pôles, consacrés respectivement à la gestion financière et à l'allocation et au pilotage financier, se substitueront au pôle unique de gestion financière.

Une équipe en charge de l'allocation et du pilotage financier sera créée, au côté du pôle gestion financière, de sorte à bénéficier d'un pilotage tactique et d'une vision stratégique des gérants.

Le pôle allocation et pilotage financier intégrera la stratégie ISR, ainsi que des pôles complémentaires de gestion de la vision stratégique, une distinction étant établie entre l'assurance et la retraite complémentaire.

Douze collaborateurs changeront de rattachement, depuis la direction des investissements vers la direction de l'actuariat, sans connaître aucune modification de leur emploi ou activité : dans ce cadre, deux salariés changeront de manager, de même que 24 collaborateurs au sein de la direction des investissements, quatre salariés au sein de la direction de l'actuariat et quatre collaborateurs au sein de la direction comptabilité.

Par ailleurs, trois salariés seront amenés à changer d'emploi : le premier évoluera de l'emploi responsable de service vers l'emploi analyste métier, quand les deux autres, respectivement directeur de projet et ingénieur finances risques, deviendront responsables de département et assumeront ainsi des responsabilités managériales.

L'octroi de la prime de 3 % leur sera garanti et un parcours d'accompagnement spécifique sera proposé aux salariés devenant managers. Des accompagnements individuels pourront également être mis en place, si certains collaborateurs souhaitent bénéficier d'une ouverte en direction d'un autre poste. Aucun changement de site n'interviendra.

V. Information et consultation sur le projet d'acquisition d'un courtier digital dans le domaine de l'Épargne (Projet DUCK) – recueil de l'avis suite à la réunion du 19 janvier 2024

Consulté sur le projet d'acquisition d'un courtier digital dans le domaine de l'Épargne (Projet DUCK), le CSEC émet un avis défavorable avec trois voix pour et 22 abstentions.

INFORMATION DU C.S.E.C

I. Information sur les principes d'action en matière de déontologie au sein de l'UES Malakoff Humanis (document publié sur la BDESE)

La Direction explique que la mission du comité de déontologie, animé par le déontologue du Groupe, consiste à revisiter l'existant et à déterminer des principes d'action en matière de déontologie ; l'objectif est de donner du sens aux règles juridiques effectives au sein du Groupe et de constituer une aide aux prises de décision. Une approche pédagogique a été privilégiée, un plan d'action allant être mis en place prochainement.

Les principes d'action sont orientés comportement, huit thèmes étant traités :

- l'intégrité ;
- le respect des salariés ;
- la primauté de l'intérêt des clients ;
- la relation partenaire et fournisseurs, sur la base de l'équité et de la transparence ;
- l'utilisation responsable et éthique des données et des algorithmes ;
- le respect des règles d'une concurrence dynamique et loyale ;
- la préservation de l'environnement ;
- la conformité aux lois et aux règlements.

Il s'agit désormais de décliner ces thématiques auprès du management, de nombreuses règles étant d'ores et déjà existantes au sein de l'Entreprise ; il apparaît néanmoins important de redonner un sens global à ces principes d'action, de sorte à guider l'action de chacun. Une action de sensibilisation sera également mise en place.

QUESTIONS DES ELUS

I. Point sur le modèle de présentation du compte de résultat client (suite au report lors de la réunion ordinaire des 20 et 21 décembre 2023)

La Direction explique que les comptes de résultat client sur mesure disposent non d'une simple feuille, mais d'une brochure, qui comprend des données statistiques concernant la santé et des éléments de provisionnement s'agissant de la prévoyance.

Néanmoins, il est vrai que les comptes de produits standards et les comptes de résultat sur mesure de petite taille sont simplifiés, les résultats des petits chiffres d'affaires n'ayant pas véritablement de valeur unitairement : ainsi, le pilotage du contrat ou du produit s'analyse sur du collectif, le renouvellement étant traité sur un volume de contrats plus conséquent.

Cependant, l'étoffement de la brochure du mutualisé est prévu en 2024, grâce à l'ajout de statistiques en santé, à l'instar des consommations par acte et des analyses de reste à charge, ainsi que d'éléments chiffrés en prévoyance.

Les Elus rappellent que par le passé, le petit segment bénéficiait des rapports de charge *via* OCC, la minceur de la documentation actuelle, voire parfois son absence, contribuant à désarmer les commerciaux et à annuler toute possibilité de redressement. Or, les TPE-PME constituent l'essentiel du portefeuille de Malakoff Humanis : ils insistent ainsi sur l'importance de veiller à la qualité du service après-vente délivré à ces sociétés.

II. Point sur le déploiement de l'électrification de la flotte automobile

La Direction indique que l'objectif consiste à terminer l'année 2024 avec une centaine de véhicules électriques, la flotte en comprenant actuellement une dizaine : en effet, les délais d'approvisionnement s'avèrent particulièrement longs, un an pouvant séparer la commande de la réception des voitures.

Les contrats noués avec les partenaires Charge Map et Charge Guru ont été mis en place, l'installation des bornes à domicile et la supervision des bornes situées sur les sites ayant débuté.

A l'heure actuelle, le parc comprend 720 véhicules, dont treize électriques ; huit sont utilisés et cinq sont en préaffectation, permettant de les prêter en cas de besoin. 120 véhicules sont en commande, dont 89 électriques (60 % d'ID4, 25 % de Megan et 15 % d'ID3) et 31 hybrides.

En ce qui concerne l'installation des bornes à domicile, il est à noter que Charge Guru déploie auprès des collaborateurs de Malakoff Humanis leur process classique, qui s'applique usuellement au grand public. Aucune installation n'est accomplie si le prestataire n'a pu visiter physiquement le domicile des collaborateurs.

Par ailleurs, Charge Guru s'appuie sur un réseau d'électriciens agréés et formés à l'installation de bornes. Les salariés ont la possibilité d'installer une borne avec l'électricien de leur choix, mais il leur sera préconisé d'utiliser un matériel compatible avec la carte Sim de Charge Guru, de sorte à pouvoir relever automatiquement les kilowattheures consommés.

Au sujet des véhicules proposés aux collaborateurs qui roulent moins de 25 000 kilomètres par an, une graduation a été établie en fonction du nombre de kilomètres parcourus annuellement, afin de s'adapter à la pratique des salariés, conformément à la précédente *car policy*.

Quant au prix d'installation d'une borne à domicile, la somme s'établit à environ 3 000 euros.